

N°RH/2023/102

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 novembre 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 novembre 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 47

Séance du 28 novembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à Mme Linda GUEDJALI
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Elisabeth LEFEVRE
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT
M. Nicolas DEILLER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI DE GUIDE COMPOSTEUR ET D'ANIMATEUR-TRICE
COMPOSTAGE À TEMPS COMPLET POUR DES BESOINS DE SERVICE.**

RH/2023/102

Conseil communautaire du
28 novembre 2023

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI DE GUIDE COMPOSTEUR ET D'ANIMATEUR-TRICE COMPOSTAGE À TEMPS COMPLET POUR DES BESOINS DE SERVICE.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la délibération n° FIN/2023/45 en date du 11 mai 2023 relative Dépôt d'une demande de financement au titre du Fonds Vert (ADEME) et du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté pour le déploiement, sur 3 ans, du dispositif de tri à la source des biodéchets sur le périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien.

CONSIDÉRANT que la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020 impose au 31 décembre 2023, le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Afin de répondre aux besoins de la population et aux directives réglementaires, la Communauté de Communes du Jovinien met en place une gestion de proximité pour les biodéchets de son territoire. Ainsi, la promotion du compostage individuel se déploie, et des sites de compostage partagé de quartier et en pieds d'immeubles vont voir le jour ;

CONSIDÉRANT que pour bon fonctionnement du service, la collectivité souhaite créer un emploi de guide composteur et d'animation à temps complet ;

CONSIDÉRANT que ce poste est ouvert sur le grade de catégorie C de la filière technique et/ou d'animation et qu'en l'absence de candidats titulaires de la fonction publique, le poste crée pourra être pourvu par voie contractuelle,

CONSIDÉRANT que le niveau de rémunération est fixé sur la base de l'indice de rémunération 365 maximum, auquel s'ajoutent les montants du régime indemnitaire votés par délibération le 14 décembre 2016,

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures,

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi de guide composteur et d'animateur-trice compostage à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Missions du poste :

- Informer et sensibiliser les usagers, les professionnels, les scolaires..., les accompagner aux changements de pratiques (compostage, broyage, paillage, lutte contre le gaspillage alimentaire...).
- Animer les actions de sensibilisation : tenue de stand, réalisation de porte à porte, sensibilisation aux bonnes pratiques de compostage...
- Participer à la réalisation des outils de sensibilisation et aux formations sur la pratique du compostage.
- Animer le réseau des référents de site et relais de terrain.
- Gérer le stock de composteurs.

VU la conférence des Maires et la commission des finances du lundi 20 novembre 2023,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

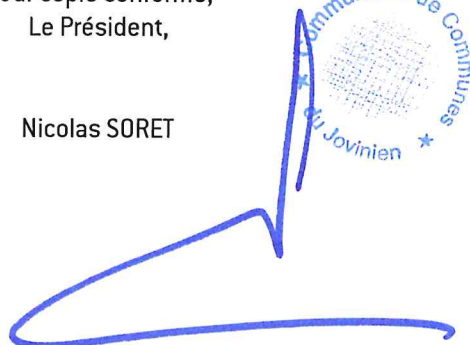
AUTORISE le Président à créer le poste de guide composteur et d'animation, à temps complet, comme indiqué ci-dessus, à compter du 1er décembre 2023,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Communauté de Communes
du Jovinienn * saumurois *

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

